CONFÉRENCES FISCALITÉ ET RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉ

Impôt différé dans Pilier 2 : retraiter, calculer et documenter le taux effectif

L'impôt différé concentre la difficulté du calcul Pilier 2. Les impôts différés comptables ne sont pas repris tels quels : ils doivent être recalculés, plafonnés, retraités de certains éléments et suivis dans le temps. Les équipes fiscales et consolidation travaillent sur des données qui n'ont pas été construites pour cet usage. Cette journée de mise en pratique s'adresse à des praticiens familiers du dispositif. Elle reprend les règles opérationnelles applicables à l'impôt différé dans le calcul du taux effectif par juridiction puis les applique sur cas chiffrés : retraitements, suivi des différences temporelles et justification à conserver.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 230 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Directeurs fiscaux, fiscalistes de groupe, responsables consolidation, directeurs comptables et conseils en fiscalité internationale.

PRÉREQUIS
Connaître le mécanisme de l'imposition minimale des groupes et pratiquer la consolidation.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Déterminer les impôts différés retenus dans le calcul du taux effectif
- Appliquer le plafonnement des impôts différés au taux minimum
- Identifier les différences temporelles exclues du calcul
- Organiser le suivi et la reprise des impôts différés dans le temps
- Documenter les retraitements opérés pour justifier le calcul

03 Programme détaillé

M1 Place de l'impôt différé dans le calcul

- Comprendre pourquoi le différé est retenu
- Articulation entre impôts courants et impôts différés
- Rôle du différé dans la stabilité du taux effectif
- Données issues de la consolidation et retraitements nécessaires
- Périmètre juridictionnel retenu pour le calcul
- À retenir : L'impôt différé neutralise les décalages temporels qui fausseraient le taux effectif d'une juridiction.

M2 Règles opérationnelles applicables

- Recalculer avant d'utiliser
- Recalcul des impôts différés au taux minimum
- Éléments exclus du calcul et différences non prises en compte
- Traitement des reports déficitaires
- Positions fiscales incertaines et provisions associées
- Passage des comptes consolidés au calcul juridictionnel
- Cas pratique : Les participants recalculent les impôts différés d'une juridiction à partir de comptes consolidés.

M3 Suivi dans le temps et documentation

- Sécuriser le calcul sur plusieurs exercices
- Suivi des différences temporelles et reprises attendues
- Ajustements liés aux exercices antérieurs
- Effets d'un changement de taux d'imposition local
- Constitution du dossier justificatif
- Organisation des travaux entre fiscalité et consolidation
- Atelier : Chaque participant construit la trame de documentation des retraitements de son groupe.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 230 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr